

La Confédération Syndicale des Familles (CSF) a pour but d'assurer au point de vue matériel et moral, la défense et la représentation des intérêts généraux des familles quelle que soit leur situation juridique et sociale ou leur nationalité, en particulier en leurs qualités d'usagers et de consommateurs de biens et services, de parents d'élèves et de retraités...

STRUCTURES :

350 associations groupées dans plus de 70 Unions départementales (UD-CSF); 35 000 familles adhérentes ; 2 Fédérations spécialisées.

AGREMENTS :

La CSF est agréée en tant que :

Organisation de défense des consommateurs ; Organisation nationale de locataires ; Mouvement d'éducation populaire ; Association éducative complémentaire de l'enseignement public ; Organisation de représentants des usagers dans le domaine de la santé.

SECTEURS D'ACTIONS :

Familles Protection Sociale Fiscalité-Santé, Économie Consommation Environnement, Habitat Urbanisme Cadre de Vie, Éducation Parentalité, Vacances Loisirs Culture.

REALISATIONS :

Centre de Défense des Consommateurs et Usagers, Services d'aides à domicile (Travailleuses Familiales, Aides Ménagères, emplois Familiaux...), Ateliers consommation, Crèches – Haltes-Garderies, Centres de loisirs (CLSH), Etablissements d'information, de consultation et de conseil familial, Lieux de rencontres pour parents, Accompagnement éducatif et scolaire – actions périscolaires, Ludothèques, Ateliers d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme, Maisons familiales de vacances, Médiation familiale, Espaces accueil familles, Accompagnement des familles en situation de surendettement, Prévention et lutte pour l'inclusion financière.

Votre CSF locale



Le danger émergent
du radon

La Confédération Syndicale des Familles

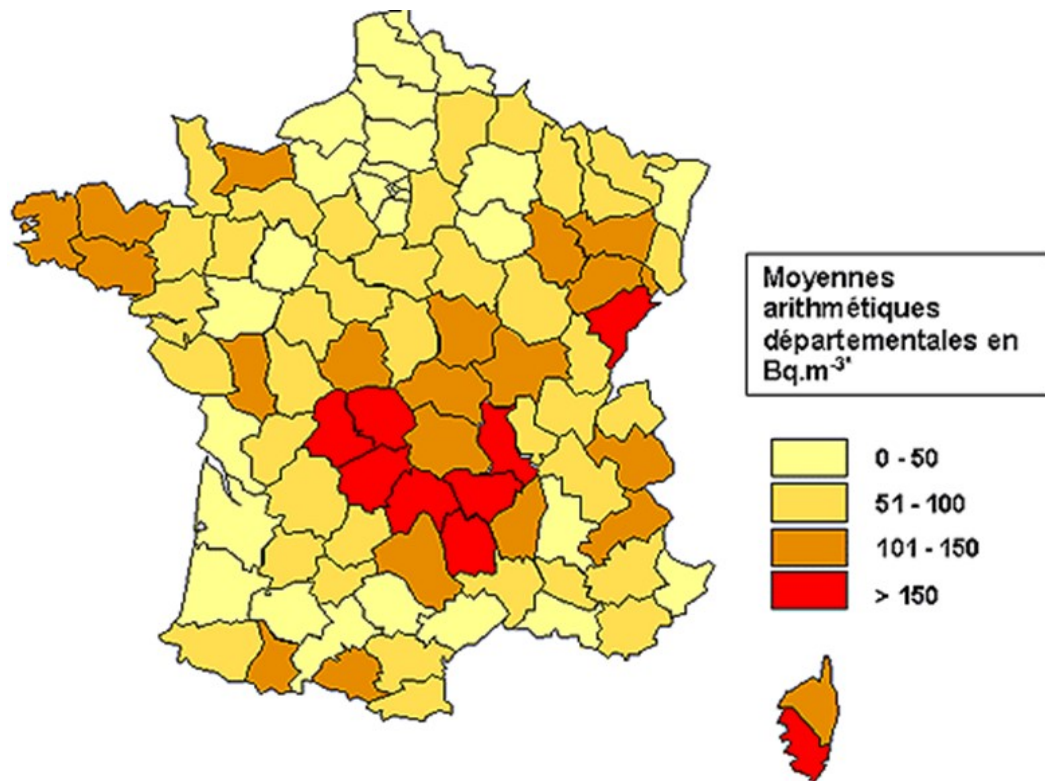
53, rue Riquet - 75019 Paris - Tél : 01 44 89 86 80 - contact@la-csf.org

www.la-csf.org

C'est quoi le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore et incolore. Il est issu de la désintégration du radium et de l'uranium dans les sous-sols et est présent naturellement dans l'air, les sols et l'eau. La concentration de radon dépend de plusieurs facteurs comme la pression, la température, la porosité des sols ou encore la ventilation.

Ce gaz est très peu concentré dans l'air extérieur, contrairement à l'air intérieur des bâtiments et notamment des logements. Il est très présent dans les sous-sol granitiques et volcanique, c'est-à-dire dans les massifs montagneux. Sa concentration se mesure en becquerel par mètre cube (Bq/m^3) et avoisine $100 \text{ Bq}/\text{m}^3$ en moyenne sur le territoire français.



Si vous souhaitez affiner votre recherche par commune mais aussi pour vérifier les DOM-TOM vous pouvez vous rendre sur le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).

Le potentiel radon fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, fissures, sous-sol en terre-battue...). Le fait que votre habitation soit localisée dans une commune à potentiel radon de catégorie 3 ne signifie pas forcément qu'elle présente des concentrations en radon importantes. Elle a toutefois nettement plus de risque d'en présenter que la même maison située dans une commune à potentiel radon de catégorie 1.

Quels sont les risques ?

Le radon est très cancérigène. En effet, le gaz est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac. En inhalant de façon prolongée ce gaz, il peut se déposer le long des voies respiratoires et irradier le poumon menant au cancer. On dénombre environ 3 000 morts par an dû à l'exposition au gaz radon.

Comment connaître son exposition au radon ?

Vous pouvez vérifier le potentiel radon de votre commune sur le site de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). On peut également mesurer la concentration de radon grâce à un dosimètre que l'on peut se procurer sur des sites officiels, dans des laboratoires ou encore auprès des agences régionales de santé (ARS). Il faudra ensuite placer votre dosimètre pendant au moins deux mois dans une pièce souvent occupée (salon ou chambre). Si la concentration dépasse $300 \text{ Bq}/\text{m}^3$, il faudra alors trouver des solutions pour baisser ce niveau car cela devient dangereux pour votre santé.

Les solutions pour réduire son exposition au radon ?

- ⇒ Aérer quotidiennement son domicile en ouvrant ses fenêtres au moins 10 minutes par jour, en priorisant les zones les plus proches du sol (sous-sol, cave et rez-de-chaussée).
- ⇒ Ne pas boucher les entrées et les sorties d'air et les nettoyer régulièrement.
- ⇒ Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation et à changer les filtres régulièrement.
- ⇒ Améliorer l'étanchéité des murs et des planchers.
- ⇒ Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Il est à souligner, que si la concentration de radon, dans votre logement, est élevée (supérieure à $300 \text{ Bq}/\text{m}^3$), il est conseillé de contacter des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées.